

Le 13 mai 2025,

Objet du document : AIPR Stagiaire BTP

Ce document se compose de 2 parties/

- Une attestation de compétence relative à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) devant être conservée par l'employeur,
- Une carte AIPR à remettre au titulaire après signature de l'employeur.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoignée et en restant à votre disposition.

**Attestation de compétences
Relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(Application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Je soussigné, Mehdi BENAÏSSI, formateur agissant pour le centre de formation Performa, atteste que

- Monsieur Hakim MRIMI **salarié de l'entreprise :**

a réussi l'examen tenu le 9 mai 2025, visant à acquérir les compétences relatives à l'obtention d'une AIPR de type « Opérateur ».

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter du 13 mai 2025 soit, jusqu'au 13 mai 2030.

Elle permet la délivrance par l'employeur de monsieur **Hakim MRIMI d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) dont le délai ne pourra dépasser la date mentionnée ci-dessus.**

Fait à AUBY,

Mehdi

Domaine de compétence couvert par l'attestation



Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (**OPERATEUR**) (Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

Rappels :

L'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux est délivrée suite à la réussite par le titulaire d'un examen par QC réalisé par Performa.

Performa est centre d'examen agréé AIPR par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) sous le numéro 1026.

La validité de cette autorisation est de 5 années.

Prénom et Nom du salarié

Hakim MRIMI

Signature

Signature et tampon de l'entreprise :

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



Nom du titulaire :

Hakim MRIMI

N° Ticket : OA45E2C4DAAB

Editée le 14/05/2025